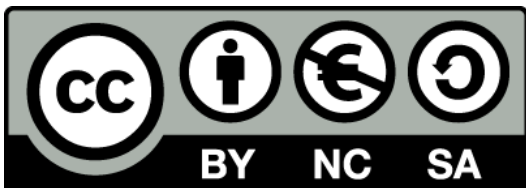




Pour des restaurants scolaires sans plastique

Vincent Hulin,
Maxime Viala, président de Terra Nova Essonne



Cette oeuvre, création, site ou texte est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.



Pour des restaurants scolaires sans plastique

Introduction

Dans le prolongement de la note sur la cantine scolaire, nous avons souhaité nous intéresser à la présence du plastique dans les assiettes de nos enfants.

Nous avons rencontré un représentant du collectif de parents ayant porté avec beaucoup d'abnégation ce sujet au cœur du débat public. Nous ne reviendrons pas ici sur le niveau des enjeux, notamment économiques, abordé dans la note précédente. Nous reprenons dans cette note les principaux éléments de l'ouvrage, *Pas de plastique dans nos assiettes ! : Des perturbateurs endocriniens à la cantine* (Association « Cantine sans plastique », édition du détour, 2018) qui ouvre de nombreuses réflexions.

Après plusieurs années d'investissement, vendredi 14 septembre 2018, l'amendement n°923 à la loi « Equilibre dans le secteur agricole et alimentaire » est adopté. Cet amendement interdit les contenants plastiques dans les restaurants scolaires : « *Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique, dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants, les dispositions du présent alinéa sont applicables au plus tard le 1^{er} janvier 2028.*»

Préalablement à cet amendement, l'association « Cantine sans plastique » avait donc publié un ouvrage sur le sujet : *Pas de plastique dans nos assiettes ! : Des perturbateurs endocriniens à la cantine*. Ce livre explique la situation et les raisons de leur engagement. Il décrit la difficulté de mettre en place une régulation lorsque les enjeux, en particulier, financiers sont si importants... Ce livre, témoignage d'une action citoyenne au long court, offre des outils pour toutes celles et ceux qui veulent porter ce sujet localement. Il illustre parfaitement la nécessité d'articuler global et local.

Nous allons donc vous présenter les grandes lignes de cet ouvrage dans les pages qui suivent.

Si cet amendement a été adopté, c'est que la nocivité de la situation actuelle est un fait. Cela nécessite donc que chaque équipe municipale se mette en mouvement le plus rapidement possible pour y faire face.

1. Des restaurants scolaires en évolution permanente

→ Un cadre mis en place progressivement

A la fin du XIX^e siècle, le constat est sans appel : certaines familles n'ont pas les moyens de fournir de déjeuner à leurs enfants et décident de ce fait de ne pas les scolariser. Certains maires, dont l'un des premiers fut celui de Lannion en Bretagne (1844), décident de remédier à cela en fournissant un repas aux enfants. L'objectif est social : nourrir les enfants des familles pauvres et leur permettre d'avoir une scolarité normale. Il faudra cependant attendre le Front Populaire, en 1936, pour que les réfectoires deviennent obligatoires dans les nouvelles écoles. Dix ans plus tard, on trouve près de 11 000 « restaurants d'enfants ».

Puis, progressivement, les pouvoirs publics ont cadré l'activité de ces restaurants :

- loi du 19 juillet 1949 qui définit les besoins alimentaires,
- arrêté de 1974 définissant des règles de fonctionnement des cuisines centrales et la durée maximale entre la préparation des repas et leur service,
- circulaire de 1999 sur la gestion des allergies alimentaires,
- loi de 2008 pour l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique,
- décret de 2011 fixant les éléments minimaux d'un menu...

Le mode de gestion de ces restaurants évolue, passant d'une gestion par les caisses d'école vers une gestion plus communale dans les années 70. Dans les années 80, les prestataires privés font leur apparition dans la gestion de la restauration collective. Dans tous les cas, l'Etat n'est pas responsable de cette gestion (ce sont les collectivités territoriales) mais cadre les pratiques et pose les règles : c'est ainsi le Ministère de l'Education Nationale qui fixe les objectifs que les restaurations collectives se doivent de poursuivre. On y retrouve aujourd'hui les missions initiales (préserver l'équilibre alimentaire de tous les élèves et couvrir leurs besoins nutritionnels), mais aussi de nouvelles missions que sont l'éducation à la nutrition et au goût ou la sécurité alimentaire.

→ Des modes de restauration variés

Chaque collectivité territoriale est libre dans l'organisation de sa restauration scolaire ce qui explique la grande diversité des modes de gestion, de l'accueil des élèves (badges, biométrie...), à l'élaboration des menus, en passant par la sélection des produits, le choix de leur provenance, etc. Aujourd'hui, aucun restaurant scolaire ne ressemble à un autre : service à table ou libre-service, cuisine centrale ou dédiée à un établissement, production artisanale ou industrielle des aliments, délégation au privé ou gestion en régie... Certaines collectivités ont également leur propre vision des conditions à remplir pour accueillir un enfant dans leur restaurant scolaire. Ainsi, certains maires ont tenté d'exclure les enfants de parents au chômage ou de ne pas proposer de repas de substitution en cas d'aliments qu'ils ne pourraient consommer. Des exclusions rendues impossibles par la loi EgAlim de 2017 qui stipule « *l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés* ». Cela s'applique également pour la gestion des régimes alimentaires spécifiques : les enfants doivent tous être accueillis. Si le mode de production des repas ne permet pas une adaptation suffisante, les parents doivent fournir les repas qui seront consommés sur place.

2. Restauration collective : un autre océan de plastique

Une tendance est cependant nationalement partagée : l'utilisation de plus en plus importante du plastique dans la restauration collective. Comme pour l'ensemble des français, l'arrivée du plastique s'est faite dans les années 80, comme une marque de modernité et sans susciter de questions ou d'inquiétude. D'année en année, ce matériel pratique et peu onéreux prend de plus en plus de place et ce dans toutes les étapes de la préparation au service des repas : préparation, contenants, assiettes, couverts... Cette progression du plastique s'est faite à l'insu des parents, souvent par manque d'information de la part des collectivités ou d'occasion pour les parents d'assister aux repas et à leur préparation.

On imagine donc la surprise de ces parents de Montrouge qui ont observé, en 2010, des barquettes fondues contenant les aliments arriver sur la table de la cantine de leurs enfants. Renseignements pris, une erreur dans la température de réchauffage des aliments était responsable de la fonte du contenant. Le constat restait malgré tout le même : les enfants mangeaient des plats réchauffés dans du plastique.

Même constat à Strasbourg en 2016, où même les repas bios sont aussi réchauffés dans ces mêmes barquettes en plastique. Dans d'autres restaurants, comme à Bordeaux, c'est même pire : les aliments sont cuits, sous vide, dans des poches en plastique pendant 24, voire 48 heures en étant plongés dans de l'eau chaude.

→ **Prise de conscience parentale**

Les parents qui prennent conscience de cette situation ne peuvent que constater la contradiction impressionnante entre ces pratiques et les précautions qu'eux-mêmes prennent dans leur quotidien. En effet, depuis plusieurs années, la connaissance progresse sur les effets du plastique et les messages sont désormais clairs : il faut remplacer le plastique par du verre, éviter tant que possible de réchauffer les aliments dans des assiettes en plastique et réduire les déchets plastiques.

Comment comprendre que des collectivités fassent fi de ces précautions élémentaires dans la préparation des repas pour enfants ? Des pratiques d'autant plus surprenantes qu'un enfant qui fréquente la restauration scolaire est « captif » : il ne peut consommer que ce qu'on lui sert, quelle que soit la manière dont les plats sont préparés. La réaction de certains parents est donc immédiate : se regrouper pour s'informer et lutter contre ces pratiques. Les premiers collectifs « Cantine sans plastique » se créent donc un peu partout en France. Les parents commencent leur longue et complexe croisade contre le plastique dans les restaurants scolaires.

3. Un parcours semé d'embûches

→ S'informer : un combat

Le processus d'information est difficile. La méfiance envers ces parents qui veulent en « savoir trop » est évidente, et les collectivités se sentent parfois mises au banc des accusés. Force est de constater que certaines n'ont pas été vigilantes quant aux propositions faites par certains fabricants de produits en plastique. Dans plusieurs cas, les intentions étaient bonnes : si nous faisons abstraction de la sempiternelle recherche des coûts les plus bas, les raisons qui ont poussé les villes à utiliser du plastique plutôt que d'autres matériaux étaient parfois liées aux conditions de travail du personnel des cantines. Les agents des cantines doivent porter et déplacer l'ensemble du matériel de restauration (assiettes, couverts, plats vides ou pleins...), le laver, participer à la préparation des plats... Avec le plastique, les assiettes et les plats sont devenus plus légers, les couverts sont jetables, les modes de préparation des aliments simplifiés et ne nécessitent plus de gestes techniques particuliers... Autant de manières de faciliter la vie des agents. Les collectifs de parents ne peuvent, cependant, pas se satisfaire de cette balance imposée entre la santé des agents et celle de leurs enfants. D'autres solutions existent : utilisation de chariots, formation des agents, réduction de la taille et donc du poids à plein des contenants de cuisson, etc. Le passage au tout plastique n'est donc pas une fatalité, même si les alternatives paraissent moins évidentes de prime abord.

Les alertes des scientifiques quant aux dangers du plastique sont nombreuses. Mais derrière des termes bien connus désormais (perturbateurs endocriniens, phtalates, reprotoxiques...), se cache une réalité très complexe et bien obscure pour les parents qui s'y plongent. D'abord, l'opacité des données sur les produits plastiques semble être un principe. Les collectivités n'ont souvent que des argumentaires simples de la part des fournisseurs, s'en remettant à leurs annonces quant au respect de la réglementation ou à l'absence de risque. Ils n'ont aucunement la volonté ou les moyens d'aller plus loin. Les parents membres des collectifs ont les deux, et se rapprochent donc de ces fournisseurs pour avoir les informations nécessaires. Or, ces fabricants répondent ne faire qu'utiliser du plastique produit par d'autres et n'être donc pas en mesure de fournir des informations sur les dangers qui y sont liés.

Pour savoir, il faut donc aller plus loin : entrer dans les caractéristiques techniques du matériau. Les collectifs se sont donc procuré la documentation. Au-delà de la grande complexité de celle-ci, ils comprennent que la production du plastique est en constante évolution, avec de nouveaux produits apparaissant régulièrement, et une étude très limitée des effets de ces produits sur la santé ou l'environnement. L'information est donc particulièrement difficile à obtenir ou à comprendre. Pour ne citer qu'un exemple, les produits peuvent légalement contenir des « substances ajoutées non intentionnellement », molécules qui peuvent se retrouver dans le produit du fait du processus de fabrication, sans que quiconque ne le sache ou ne les quantifie.

→ A la recherche d'un responsable

Au-delà de cette complexité, se pose la question de la responsabilité en cas d'effet avéré. La réglementation n'interdit que les produits les plus dangereux et se contente de fixer des doses acceptables pour les autres. Concrètement, il est tout à fait légal que des aliments contiennent du plastique ou des molécules qui en sont issues, tant que les doses légales ne sont pas dépassées. Notons au passage que, quand des dépassements ont été observés, les fabricants de produits ont l'habitude d'indiquer que cela est dû à un mauvais usage de leurs produits. Ce qui ne les rend pas responsables de ces dépassements.

→ Des doses légales, mais pas sans risque !

Pour en revenir aux doses légales acceptables, au moins deux problèmes se posent sur cette méthode de réglementation. D'une part, ces doses maximales sont régulièrement revues, voire remises en cause. En effet, ces doses permises sont en fait un indicateur indirect de la dangerosité ou des effets du produit : on ne mesure pas la toxicité ou la dangerosité du plastique mais sa quantité, partant du principe que les deux sont liées. Sans que ce lien ne soit bien connu ou quantifié.

D'autre part, un principe de santé publique a toute son importance ici : « l'effet cocktail ». Les effets d'un produit sur la santé humaine ne sont pas isolés de ceux des autres produits. Ces effets s'accumulent et se rendent mutuellement plus forts, sans que cela ne soit encore bien décrit. Imposer des limites maximales par produit ne permet donc pas de traiter cet effet cocktail.

→ La fabrique du doute

Le paysage technique et industriel est donc complexe. Complexité encore accrue par une certaine désinformation de la part d'acteurs qui ont intérêt à ce que la situation ne se clarifie pas. **La « fabrique du doute », comme il est désormais coutume de l'appeler, est une stratégie consistant à rendre la discussion scientifique sur l'effet des produits concernés la plus difficile et confuse possible.** Pour cela, il est possible de financer des études favorables ou défavorables, de créer des sites web de promotion des produits, de faire du lobbying auprès du législateur ou de leur proposer des amendements... Cette pratique a déjà été mise à jour dans les secteurs du tabac ou des pesticides. Ce que les parents membres des collectifs ont découvert, c'est que le secteur du plastique s'inspire parfois de ces méthodes. En tout cas, la situation est désormais des plus confuses : les chiffres sont contestés, les effets du plastique utilisé dans les restaurants scolaires sur l'alimentation sont remis en cause... Toute information ou donnée est mise en doute. Il est donc difficile de faire la part des choses entre le vrai et le faux des risques encourus par les enfants confrontés à ce plastique dans leur cantine.

L'un des effets de cette fabrique du doute, selon les collectifs de parents, est visible actuellement dans le débat autour des déchets plastiques. La conviction de ces parents est que le déchet plastique le plus facile à traiter est celui qui n'existe pas, le recyclage de ces déchets ne devant être qu'une deuxième solution. Par ailleurs, comme on l'a vu, des produits apparaissent régulièrement et poussent ainsi la filière du recyclage à devoir constamment prendre

en charge des produits qu'elle ne connaît pas. Seule solution raisonnable pour diminuer la quantité de déchets plastiques : limiter la production.

Or, le choix politique en France est tout à fait contraire : l'objectif est désormais d'atteindre 100% de déchets réutilisés ou recyclés, sans que la production ne soit limitée. Une situation plutôt arrangeante pour les industriels dont l'activité n'est pas limitée, voire augmentée dès lors qu'ils peuvent développer une offre de recyclage de leurs propres produits. **Pour appréhender le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif fixé, il suffit de savoir que sur les 5 millions de tonnes de déchets plastiques produites en France tous les ans, moins de 25% sont recyclées.** L'effet de déchets issus d'un produit de synthèse comme le plastique sur l'environnement est potentiellement dramatique : comme plusieurs observations récentes le démontrent, tous les déchets non recyclés se retrouvent dans la nature et posent de problèmes environnementaux majeurs.

→ Faire évoluer la législation

Les collectifs « Cantine sans plastique » ont très rapidement compris que la législation actuelle rendait possible une mise en risque de leurs enfants. C'est donc naturellement qu'ils se sont penchés sur celle-ci afin de mieux la comprendre et de la faire évoluer.

Nous l'avons décrit ci-dessus : le domaine du plastique est caractérisé par une grande complexité et évolutivité technologiques. L'un des effets très concrets que cela peut avoir est la définition des produits sur lesquels la législation doit porter. Une difficulté dont peuvent aussi se saisir les industriels pour maintenir leur activité : le débat sur la définition exacte des produits interdits ou soumis à une limitation peut être long et retarder la mise en œuvre d'une législation défavorable. Il en est de même sur les critères ou les méthodes permettant d'identifier ces produits, sur le processus d'autorisation, du contrôle de leurs effets, sur la gestion des incertitudes ou des controverses. Quand bien même le législateur arriverait à mener l'ensemble de ces débats à leur terme, la rédaction finale de ces différents points peut rendre inefficace la meilleure des législations si elle ne s'applique pas aux bons produits ou si les processus ne sont pas efficaces.

Les intentions du législateur ne sont donc pas suffisantes : le contenu exact de la législation détermine totalement son efficacité à limiter les risques dus à l'utilisation du plastique. Et c'est là que le cercle vicieux se boucle malheureusement : rédiger correctement une législation sur un sujet aussi technique demande des connaissances très précises. On l'a vu ci-dessus : ce n'est pas particulièrement le cas dans le domaine du plastique dans la restauration collective... Les législateurs compensent ce manque d'information ou le doute quant aux effets réels du plastique utilisé dans les restaurants scolaires de différentes manières. Pour certains, le principe de précaution doit s'appliquer et le doute doit bénéficier à la santé des enfants. Pour d'autres, tant que le risque n'est pas avéré ou que le doute est suffisamment fort sur les effets, les autres critères (économique et d'emploi, ou balance bénéfice/risque notamment) doivent primer. Ce qui explique l'existence de positions différentes sur une même question. La manière dont les députés ou les sénateurs réagissent devant un domaine tel que celui des plastiques

renvoie en fait à leurs convictions les plus profondes : comment réglementer lorsque le doute scientifique persiste, quelles limites donner à l'activité industrielle et à l'innovation dès lors que des risques semblent apparaître ?

4. Quels enseignements pour l'action ?

La lecture du livre de l'association « Cantine sans plastique » laisse une impression évidente de grande complexité technique, législative et politique autour de ce sujet. Une complexité d'autant plus difficile à accepter qu'il s'agit ici d'un sujet très sensible. Devant celle-ci, nombreux auraient été les parents à baisser les bras ou à rester sans solution. Pas les membres de l'association et des collectifs locaux, dont la mobilisation peut servir d'exemple. Leur action a été efficace parce qu'elle s'est d'abord construite localement, autour de restaurants du quotidien, puis s'est cristallisée dans des instances qui traitent de sujets concrets (conseils d'école, conseils municipaux...). Mais cela n'aurait pas fonctionné sans l'entraide et un travail collectif et coordonné entre les différents groupes locaux. Un travail collectif parfois indispensable pour comprendre les enjeux et les données.

Pour que cette mobilisation prenne de l'ampleur, il a fallu cependant sortir du local pour informer largement et s'assurer du soutien d'acteurs nationaux ou européens, dont les scientifiques. Cela est notamment passé par une analyse collective avec l'aide d'experts, puis d'information hors collectifs via des réunions publiques, des conférences, les médias ou les réseaux sociaux. Une des meilleures manières de contrer ou limiter l'opposition, parfois réflexe, de celles et ceux dont l'activité ou les décisions sont remis en cause par le travail des associations.

Enfin, cette expérience démontre que, même sur un sujet par essence traité localement (la restauration scolaire dépend des collectivités territoriales), il faut aussi mobiliser les élus nationaux et européens. Ne serait-ce que parce qu'ils ont seuls la main sur la législation, et que c'est un levier primordial à utiliser. Cette mobilisation n'a pu se faire que parce que les collectifs ont, là encore, fait preuve de pugnacité en travaillant sur le processus législatif, en cherchant les bons appuis et en tentant de rassembler les bonnes volontés au-delà des clivages partisans.

→ **L'alimentation des enfants : un enjeu à partager**

Sur un sujet comme celui des restaurants scolaires, l'expérience démontre également qu'il est nécessaire d'associer et mieux d'informer les parents. Ils sont intéressés par ce qui est proposé dans l'assiette de leurs enfants, et dès lors qu'ils ne sont pas intégrés au processus de réflexion et de décision par la collectivité responsable, ils prennent la main d'eux-mêmes lorsque la situation le demande. Tout élu local dont l'objectif est l'intérêt général devrait donc anticiper ce souhait de participer et associer les parents à la gestion de la restauration scolaire.

La commission des menus qui regroupe élus, parents et professionnels valide les menus. Ce fut le premier pas dans cette participation mais aujourd'hui, il faut ajouter la validation de la qualité de ces menus, et permettre aux parents d'avoir un œil non seulement sur l'équilibre nutritionnel, mais aussi sur les modalités de production et de service des repas, ainsi que sur l'origine et la qualité des ingrédients.



Il s'agit de faire vivre le débat, de proposer des grilles de lecture, de saisir les lames de fond en mouvement, de penser les évolutions du monde d'aujourd'hui et d'en tirer toutes les conséquences pour édifier celui de demain.

Nous avons des sensibilités multiples et la volonté de créer passerelles et espaces communs pour apporter notre modeste contribution face aux enjeux du 21ème siècle naissant.

Rejoignez le débat, rejoignez-nous sur :

<http://terrano91.fr>



terrano91

